

utile régionale était exploitée en agriculture biologique (1ère région française), soit une augmentation par rapport à 2014 (15,4 %).

Les activités agricoles participent de manière spécifique à la pollution de l'air par l'émission d'ammoniac (NH₃) et de méthane (CH₄) (principalement liées aux activités d'élevage) ; de protoxyde d'azote (N₂O) (apports directs d'engrais dans les champs) ; tout comme d'oxydes d'azote et de COV (liées à l'utilisation d'engins agricoles).

◆ LES ÉMISSIONS LIÉES AU CHAUFFAGE RÉSIDENTIEL ET TERTIAIRE

De même que le trafic routier et les émissions industrielles, le chauffage résidentiel et tertiaire est un fort émetteur de particules, d'oxydes d'azote et de gaz à effet de serre.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'hiver, la principale source des émissions de particules est la combustion de la biomasse (bois et dérivés) dans le secteur résidentiel avec les chauffages et le brûlage des déchets verts. Cette combustion représente par exemple 50% des émissions de particules en hiver pour la ville de Gap et 42% pour Cannes (source AtmoSud, projet AERA).

◆ LES ÉMISSIONS INDUSTRIELLES

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'arrive qu'en treizième position pour le poids de son industrie (3,5 % de l'effectif industriel national en 2007). Les activités industrielles sont principalement implantées sur le pourtour de l'étang de Berre (raffinage, pétrochimie, chimie de base, métallurgie et construction aéronautique), dans les Alpes-Maritimes (chimie fine, parfumerie et électronique) et dans le Var (construction navale).

L'industrie rejette des polluants dans l'air, notamment du soufre (SO₂), du monoxyde (CO) et du dioxyde (CO₂) de carbone, de l'ozone (O₃), des métaux lourds et des dioxines. En 2015, près de 50 % des quantités de gaz émises en région proviennent de l'ouest des Bouches-du-Rhône, avec une forte contribution de la source industrielle (86 % pour le CO₂).

◆ UN RISQUE ALLERGIQUE ÉLEVÉ POUR DIFFÉRENTS POLLENS DANS LA RÉGION

La présence de pollens peut provoquer des réactions allergiques (rhinites, conjonctivites, crises d'asthme...) chez les personnes prédisposées tout comme chez celles qui ne le sont pas. La réaction allergique dépend alors du type de pollen présent dans l'air (graminée, cyprès, peuplier, etc.) tout comme de sa quantité. Les réactions allergiques sont saisonnières, mais depuis

plusieurs années une augmentation importante des maladies allergiques est constatée : la prévalence des personnes allergiques au pollen est ainsi passée de 8 à 16 % en France entre 1980 et 2014.

En 2014, le risque allergique était très élevé dans la moitié sud de la région pour les pollens de cyprès (février-mars). Il était moyen à élevé pour les graminées et les pollens de chêne (mai-juin) dans la région. Il était élevé pour les pollens de platane dans les Bouches-du-Rhône, les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse (avril). Enfin, le risque allergique était élevé pour les pollens de peuplier dans le Vaucluse (mars).

L'Ambrosie est une plante invasive capable de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches...). Le pollen d'ambrosie, émis de fin juillet à début octobre selon les conditions météorologiques, est très allergisant et peut provoquer un ou plusieurs symptômes chez les personnes sensibles (rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, urticaire). C'est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau). L'ambrosie est une plante qui se développe principalement en région Rhône-Alpes, mais aussi dans le nord de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

En 2017, 44 % des habitants de la région ont déclaré être sensibles aux pollens et, parmi eux, 61 % ont jugé que leur sensibilité avait augmenté au cours des 5 dernières années (Baromètre Santé Environnement 2017).

◆ UNE FORTE PRÉOCCUPATION DES HABITANTS DE LA RÉGION POUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

En 2017, 4 habitants de la région sur 10 jugeaient que les pics de pollution, comme les niveaux de pollution quotidienne de l'air, les exposent à des risques pour la santé « plutôt ou très élevés » (Baromètre santé-environnement 2017). Une même proportion a déclaré avoir déjà ressenti les effets de la pollution de l'air extérieur sur leur santé ou celle de leur entourage proche. Si les effets sanitaires des pics de pollution peuvent être plus aigus, c'est la pollution chronique qui engendre globalement le plus de problèmes de santé, du fait d'une durée d'exposition plus longue. De fortes variations sont observées concernant cette perception selon les départements de la région : dans les départements alpins, moins de 10 % des habitants jugent que la pollution quotidienne de l'air présente de tels risques ; cette proportion atteint 52 % dans les Bouches-du-Rhône.